

## Assises territoriales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SNESUP-FSU – SNCS-FSU – SNASUB-FSU – SNEP-FSU  
Aix-Marseille

Le service public d'enseignement supérieur et de recherche doit articuler différentes missions, allant de la formation de la personne, du citoyen et du travailleur au développement des connaissances au bénéfice de la société. Dans le cadre d'une mondialisation caractérisée par une hyper concurrence économique, les gouvernements entendent soumettre toujours davantage l'enseignement supérieur et la recherche à des objectifs économiques immédiats. Comme dans de nombreux autres secteurs d'activité, le développement de la précarité, la dégradation des conditions de travail et la perte de sens frappent les personnels des universités et des organismes de recherche. La profondeur de la crise globale, les exigences sociales, imposent de faire d'autres choix. C'est maintenant urgent. Les assises de l'enseignement supérieur et de la recherche ne devront pas contourner cette question, devront exiger un débat européen sur l'enseignement supérieur et la recherche, et au-delà sur la mondialisation et l'orientation de l'Union européenne.

Dans le cadre des Assises territoriales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les syndicats de la FSU d'Aix-Marseille souhaitent insister sur quelques points.

### Un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche

Il nous paraît nécessaire de rappeler que la formation et la recherche s'entendent au sein du service public. Cela implique des financements majoritairement publics mais également une organisation et un pilotage au niveau national. Cela doit se traduire notamment par :

- une recherche organisée au niveau national ;
- des diplômes au contenu défini au niveau national ;
- des personnels fonctionnaires titulaires ;
- des évaluations des structures et des personnels par des instances nationales ;
- une répartition arithmétique des moyens qui permettent de réaliser le contrat entre l'État et l'établissement, aussi bien en recherche qu'en formation ;
- l'absence de mise en concurrence des métiers et des collègues ce qui implique la suppression des chaires d'excellence, de la prime d'excellence scientifique et de la modulation à la hausse des services d'enseignement comme sanction ;
- la révision des modalités de recrutement des enseignants-chercheurs.

### L'amélioration des conditions de travail des personnels de l'ESR

L'environnement professionnel des chercheurs et enseignants-chercheurs n'a cessé de se dégrader au cours des vingt dernières années. Cette dégradation atteint aujourd'hui un niveau alarmant caractérisé par la vétusté souvent associée à l'insalubrité voire la dangerosité des infrastructures, en particulier universitaires. Dans beaucoup d'endroits un niveau intolérable a été franchi. Il est illusoire de vouloir développer des formations d'excellence dans l'état actuel de décrépitude des installations. Il y a urgence à assurer la décence des conditions matérielles de base des acteurs de l'ESR au quotidien. Il est indispensable d'attribuer les crédits de base nécessaires à la vie quotidienne des laboratoires et de garantir ainsi les financements, la maintenance et la jouvence des équipements essentiels. Cette réorganisation en profondeur est seule à même de restaurer la confiance au sein des équipes de recherche.

Confiance, mot-clé du redéploiement des moyens : remettre le chercheur et l'enseignant-chercheur au centre des dispositifs de recherche c'est d'abord leur accorder la confiance. Seul le contrôle *a posteriori* de l'utilisation des crédits de recherche permettra aux acteurs d'assurer leurs missions premières. Il faut (re)mettre l'administration au service des chercheurs et enseignants-chercheurs et revenir sur cette inversion des rôles voulue ni par les uns ni par les autres. L'administration n'a pas vocation à contrôler les tâches administratives demandées aux chercheurs et enseignants-chercheur mais à les alléger afin d'être un soutien à leur travail.

Un autre chantier d'avenir est la restauration de l'attractivité des métiers qui doit allier la revalorisation des salaires de l'ensemble des acteurs (et non pas par une politique de division, privilégier quelques acteurs qui auraient eu la chance d'être au bon endroit au bon moment pour bénéficier de l'aubaine de l'excellence décrétée), l'égalité complète des conditions de travail entre contractuels et statutaires, le respect par l'État de ses engagements en matière de déroulement de carrière (accès réel aux congés sabbatiques comme cela se fait dans les grands centres universitaires au niveau mondial) ou encore la mise en place d'un référentiel juste tenant compte de l'ensemble des activités des acteurs de la recherche (pilotage de projets, expertises, vulgarisation, participation aux instances locales, nationales, etc.).

### Structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche

La complexité du « millefeuille institutionnel » de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est unanimement critiquée. Sa simplification doit se traduire par la disparition de nombreuses structures (dont les Idex), des agences (ANR, AERES) et par le renforcement des tutelles des unités de recherche : opérateurs de recherche nationaux et universités. Les unités de recherche, et plus particulièrement les unités mixtes de recherche (UMR) constituent les briques de base du système de recherche en France : elles doivent être au cœur de l'articulation entre pilotage national et pilotage local de la recherche. Dans la perspective d'un troisième acte de décentralisation qui concernera l'ESR, associé à la volonté des collectivités territoriales d'augmenter leur participation au pilotage de la recherche, nous réaffirmons que la recherche et l'enseignement supérieur doivent rester des compétences nationales.

### Financement de la recherche publique nationale

Le crédit impôt recherche (CIR) représente une manne financière considérable sans commune mesure avec son apport réel à l'innovation. Une partie du CIR doit être reversée aux établissements publics de l'ESR pour qu'ils retrouvent un ratio acceptable de 65% entre masse salariale et dotation d'État. Par ailleurs le financement par crédits de base est le seul qui permette une recherche fondamentale de qualité et son corollaire, à savoir la création de postes de recherche statutaires (fonctionnaires d'État) selon un plan pluriannuel. Nous exigeons donc la mise en extinction de l'ANR qui n'a pas apporté de moyens supplémentaires à la recherche puisqu'elle a été financée par la réduction de crédits imposée aux laboratoires, ainsi que l'attribution de son financement aux laboratoires et aux équipes sous la forme de crédits de base. Nous exigeons également un vaste plan de titularisation pour résorber la précarité qui a atteint un niveau particulièrement élevé, en raison du développement du financement de la recherche sur appel à projets (en autres les projets ANR).

### La place des organismes de recherche / lien avec les universités

La recherche en France est historiquement organisée autour d'opérateurs nationaux et centralisés (INSERM, IRD, CNRS, ...). Depuis le milieu des années 90, la montée en puissance des universités dans le domaine de la recherche vient équilibrer le dispositif. En particulier, la mixité des tutelles des laboratoires est devenue le modèle majoritaire, permettant ainsi de faire converger les ressources d'abord humaines, mais également d'infrastructure. Pourtant, ces dernières années, cet équilibre s'est trouvé remis en question, avec la volonté d'organiser le paysage de l'ESR autour d'une dizaine d'« université de recherche » visibles mondialement. Les universités ont pris une place plus importante au sein des UMR (en poussant à devenir l'unique gestionnaire notamment à travers la délégation globale de gestion) et ont engagé le potentiel de recherche des grands organismes sur les plus grands sites dans les projets d'Idex. Les opérateurs nationaux ont ainsi été privés de leurs missions de mise en œuvre et d'évaluation pour tendre vers des agences de moyens.

Les organismes de recherche en tant qu'opérateurs nationaux ont vocation à élaborer une politique scientifique nationale, en partenariat équilibré et cohérent avec les politiques scientifiques des universités. En particulier le CNRS, en couvrant l'ensemble des domaines scientifiques, propose une vision globale essentielle pour chaque discipline, et indispensable dans la perspective fondamentale aujourd'hui de l'interdisciplinarité, dont on sait qu'elle constitue une des clés de la science moderne.

Nous avons donc besoin aujourd'hui que les organismes de recherche, au contraire de servir d'agence de moyens, soit renforcés dans leur rôle de véritable opérateurs de recherche au côté des universités. Les organismes de recherche et les universités doivent :

- avoir un rôle central dans la définition de la programmation scientifique et de ses objectifs ;
- avoir les moyens de mettre en œuvre leur politique scientifique ;
- penser une instance d'évaluation nationale, démocratique et collégiale qui pourrait être fondée par un rapprochement du CNU et du CoNRS en utilisant les moyens de l'AERES supprimée ;
- abandonner les logiques de concentration de site ou disciplinaire incarnées par le Programme d'Investissements d'Avenir.

### Place de la recherche dans la formation des enseignants

La richesse de la formation universitaire réside dans la qualité de ses personnels et dans son adossement à la recherche. La recherche doit irriguer toutes les formations et leurs contenus, dans la formation universitaire des enseignants comme dans les autres formations universitaires.

Dans le cadre de la formation des enseignants, les recherches en éducation doivent être en lien avec les exigences d'une pratique professionnelle réflexive et elles doivent enrichir aussi bien les éléments de pré-professionnalisation en licence que l'ensemble de la formation professionnelle : master, les années d'entrée dans le métier et la formation continue.

Les recherches en éducation constituent un élément fondamental de la formation des enseignants qu'elles doivent permettre de faire évoluer. Les domaines de recherche concernés sont génériques et spécifiques : sciences de l'éducation, histoire des sciences, psychologie, philosophie, sociologie de l'éducation, didactiques disciplinaires, épistémologie, analyse du travail, évaluation, etc. Ces recherches en éducation, initiées par des enseignants-chercheurs rassemblent, autant que possible, des équipes pluri-catégorielles en lien avec le terrain.

La formation des enseignants, adossée à la recherche, nourrit les recherches en éducation. Elle se développe en s'appuyant sur des résultats de la recherche et par l'écriture de mémoires sur des questions professionnelles : relations dans le système éducatif, connaissances des publics, modes de travail dans la classe, choix des supports en liens avec des contenus disciplinaires, constitution des contenus à enseigner, élaboration de manières d'enseigner un contenu spécifique, analyse de productions d'élèves écrites ou orales, analyse des obstacles et des appuis à l'apprentissage, connaissances du point de vue de l'élève ...

Le SNESUP-FSU demande que les recherches en éducation reçoivent les moyens de s'implanter ou de se développer dans les IUFM (ou dans les composantes qui vont leur succéder), en liaison avec les autres composantes des universités.

### Amener 50% d'une classe d'âge au niveau licence

Pour atteindre cet objectif ambitieux il faut :

- attirer les bacheliers à l'université par une reconnaissance des diplômes à tous les niveaux : de la licence au doctorat, tous les diplômes universitaires doivent être reconnus dans les grille de la fonction publique et des conventions collectives ;
- revoir l'orientation et le nombre de possibilités de formations offertes aux lycéens après le baccalauréat ;
- adapter les parcours à la diversité des publics ;
- maintenir des tarifs nationaux de formation faibles (avec pour objectif la gratuité) ;
- former les enseignants et enseignants-chercheurs à l'enseignement ;
- former les doctorants à et par l'enseignement (révision des contrats doctoraux) ;

### La Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) : un droit à la formation pour tous

L'accès à l'Université se doit d'être un droit pour tous quelles que soient les situations sociales. Dans la réalité, un demandeur d'emploi doit s'engager à payer le tarif plein de plusieurs milliers d'euros avant de se voir inscrit administrativement, en attendant une éventuelle exonération qui ne pourra pas descendre en dessous de plusieurs centaines d'euros. Il en est de même pour les actifs qui souhaitent se former sur leur temps libre sans prise en charge de leur employeur, par exemple le Rectorat. Déjà un grand nombre de ces publics a renoncé à s'inscrire à l'Université. Cette exclusion n'est pas supportable.

### Le droit à l'éducation physique pour chaque étudiant au cours de sa formation

Sur ce dossier, le SNEP a produit un important travail avec ses partenaires SNESUP et UNEF « Du sport pour tous : un droit à conquérir ». La situation de l'EPS et du sport à l'université est très fragile et peu prise en compte. Le développement des pratiques physiques, sportives et artistiques (APSA) pour tous les étudiants afin qu'elles prennent toute leur place dans la problématique de la formation et de la vie des étudiants est indispensable. Ces pratiques étant d'intérêt général, des réponses nationales doivent être apportées pour dynamiser la pratique qui stagne (19% d'inscrits) dans les universités.

### L'avenir et le développement des filières et de la recherche en STAPS

Le SNEP a, depuis sa création, défendu l'existence de la filière STAPS qui est confrontée aujourd'hui aux mêmes problèmes que les autres filières mais aussi à des problèmes spécifiques qui appellent une réflexion en profondeur. Nous sommes en particulier attachés à ce qu'une future réforme mette en convergence les STAPS et les IUFM au lieu des les opposer.